



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Pose de pieux et d'un ponton brise clapot dans le port de Port Haliguen à Quiberon

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Compagnie des ports du Morbihan

Raison sociale

Compagnie des ports du Morbihan

N° SIRET

3 1 7 8 2 3 4 0 9 0 0 1 8 8

Type de société (SA, SCI...)

SA à conseil d'administration

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Le Bras

Prénom(s)

Michel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9 / Projet soumis à examen au cas par cas b) Construction de ports et d'installations portuaires	Le projet a pour but d'améliorer la sécurité et l'aspect de protection face à la houle au sein du port en ajoutant un brise clapot à l'entrée du port, d'augmenter la capacité d'accueil du port de plaisance en prolongeant 3 pontons existants, et d'améliorer les conditions d'accès aux pompes à carburant. Le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau selon la rubrique 4.1.2.0.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet d'aménagement portuaire consistant en la réalisation d'un ponton brise-clapot flottant sur 2 pieux à l'entrée du port de Port Haliguen, l'extension et la stabilisation des pannes de plaisance, ainsi que l'extension de la station d'avitaillement avec ajout de services de gestion des eaux (eaux noires, grises et de fond de cale).

Au total, ce projet comprends la pose de 13 pieux afin de tenir les pontons ajoutés ainsi que le brise clapot.

Le projet s'inscrit dans un site portuaire déjà aménagé, sans extension de l'emprise actuelle du port. Les travaux relèvent d'une opération d'optimisation et d'adaptation d'équipements existants, destinée à améliorer la sécurité et le fonctionnement du port.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de réduire l'agitation portuaire à l'intérieur du bassin de Port Haliguen par la mise en place d'un ponton brise-clapot flottant guidé sur pieux, afin d'améliorer les conditions de navigation et de stationnement des navires.

Il vise également à renforcer et moderniser les infrastructures portuaires, notamment par l'extension et la stabilisation des pannes de plaisance (J et K, bassin du Mané et Vieux Port), permettant d'optimiser les capacités d'accueil et la sécurité des usagers.

Le projet comprend en outre l'adaptation et l'extension de la station d'avitaillement, avec la modernisation de services environnementaux (collecte des eaux noires, grises et de fond de cale en libre service 24h/24 et 7j/7), contribuant à une meilleure gestion des eaux de rejets des plaisanciers et à la réduction des impacts sur le milieu marin.

Enfin, l'opération intègre le dimensionnement technique des ouvrages (pontons, pieux de guidage, équipements) ainsi que leur implantation en cohérence avec les aménagements existants, dans une logique d'amélioration globale du fonctionnement, de la sécurité et de la durabilité du port.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent en la réalisation d'aménagements portuaires en milieu maritime comprenant :

- le battage de pieux métalliques de guidage depuis des moyens nautiques ;
 - la construction à terre, puis la mise en place par remorquage d'un ponton brise-clapot flottant guidé sur pieux ;
 - l'extension et la stabilisation des pannes de plaisance par ajout de pieux et adaptation des structures existantes ;
 - l'aménagement de la station d'avitaillement, incluant la création d'une panne, la pose de réseaux (carburant et eaux usées), l'installation d'équipements de pompage et d'une cuve de stockage ;
 - la mise en place des équipements portuaires associés (amarrage, signalisation, dispositifs environnementaux).
- Les travaux comprennent également les phases d'installation de chantier, de préfabrication des ouvrages et de raccordement final.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, les ouvrages seront utilisés pour améliorer le fonctionnement du port, notamment par la réduction de l'agitation grâce au ponton brise-clapot, l'accueil des navires sur les pannes de plaisance, et l'utilisation de la station d'avitaillement.

L'exploitation inclut l'usage des équipements portuaires (amarrage, signalisation, distribution de carburant et collecte des effluents), ainsi que leur entretien courant. Les installations sont conçues pour une durée de vie d'environ 50 ans pour les ouvrages principaux et 25 ans pour les équipements, avec maintenance régulière afin de garantir leur bon fonctionnement et limiter les impacts sur le milieu marin.

En fin de vie, les ouvrages pourront être démantelés, comprenant le retrait du ponton flottant, l'extraction ou le découpage des pieux métalliques, ainsi que la dépose des équipements et réseaux associés. Les opérations seront réalisées depuis des moyens nautiques adaptés, avec évacuation des matériaux vers des filières de traitement ou de recyclage appropriées, et remise en état du site dans la mesure du possible.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A l'issue de la demande d'examen au cas par cas, le projet sera soumis à une procédure IOTA de déclaration au titre de la loi sur l'eau selon la rubrique 4.1.2.0.

La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas sera jointe au dossier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Ponton Brise-clapot - 13 pieux - 4 pontons - Cuve - Surface impactée	- 25m x 5,5m - 5x Ø508 mm ou 8 x Ø762mm - de 6 à 15m - 10m3 - ~ 300m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 6 Voie : Impasse Olibarte

Lieu-dit : Port Haliguen

Localité : Quiberon

Code postal : 5 6 1 7 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 3 ° 0 6 , 0 7 " O Lat. : 4 7 ° 2 9 , 1 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Quiberon

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Port de Port-Haliguen (56170), au sein de l'emprise portuaire existante. Projet conforme au PLU en vigueur, sans modification de l'affectation des sols.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Quiberon
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	FR 5300027 « Massif dunaire Gavres - Quiberon et zones humides associés » directive habitat à plus de 1,5km FR5310086 « Baie de Quiberon » directive Oiseaux à environ 5,8 km
D'un site classé ?	☒	☐	« Cote sauvage de la Presqu'île de Quiberon » à plus de 2km

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Bornes d'alimentation d'eau potable reliés aux réseaux existants. Ajout d'une pompe de gestions des eaux usées des navires.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Perturbations temporaires liées aux travaux (bruit, remise en suspension de sédiments) et emprise ponctuelle au droit des pieux. Impact faible, temporaire et localisé, dans un milieu portuaire déjà anthropisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Impact faible et indirect, compte tenu de l'éloignement (~1500 m), de la durée limitée des travaux et de l'absence de modification des usages.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Exposition aux conditions et aléas marins (marée, houle, submersion) Impact faible, le projet étant dimensionné pour un milieu portuaire déjà soumis à ces aléas. Le ponton brise clapot a d'ailleurs pour but de diminuer la houle dans le port.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Amené et replis de matériel de chantier lourd (ponton, grue) sur la durée du chantier. Impact faible et très court dans le temps. Le ponton brise clapot sera amené par voie maritime (vraisemblablement de Lorient). Augmentation modérée du nombre de bateaux en phase d'exploitation. Impact faible, sans modification significative des flux ni des pratiques existantes.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit temporaire en phase de travaux (pose des pieux). Impact faible et temporaire, dans un environnement portuaire de loisir et professionnel.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Vibrations ponctuelles liées au battage des pieux. Impact faible, localisé et temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Émissions ponctuelles liées uniquement aux engins de chantier. Impact négligeable et temporaire.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets de chantier courants : zone de vie et déchets trouvés dans le port. Gestion des déchets sur une zone dédiée. Impact faible, gérés via des filières adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Modification ponctuelle et très restreinte du paysage portuaire existant. Impact faible, le projet s'inscrivant dans la continuité des ouvrages existants au sein d'un site déjà aménagé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Augmentation modérée de la capacité d'accueil du port. Impact positif pour les activités locales, sans changement d'usage. Sécurisation des infrastructures et des personnes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet a fait l'objet d'analyses environnementales préalables dans le cadre des procédures réglementaires applicables, notamment au titre de la loi sur l'eau (annexe volontaire). Ces analyses, fondées sur des données existantes et des investigations ciblées, ont permis d'identifier les principaux enjeux environnementaux et d'évaluer les incidences potentielles du projet. Elles concluent à des impacts globalement faibles, temporaires et réversibles, compte tenu de la nature limitée du projet, de son implantation dans un site portuaire existant et des mesures prévues pour éviter ou réduire les effets sur l'environnement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Ces mesures sont détaillées dans l'annexe volontaire.

Le projet intègre un ensemble de mesures d'évitement et de réduction destinées à limiter les effets potentiels sur l'environnement et la santé humaine.

En phase travaux, les principales mesures consistent à :

- recourir à des techniques de mise en œuvre adaptées afin de limiter les nuisances acoustiques et la remise en suspension des sédiments ;
- mise en place d'un système anti-MES sous forme de rideau de bulles autour des zones de travaux ;
- mettre en place une procédure progressive de démarrage des travaux (soft start) afin de permettre l'éloignement de la faune ;
- prévoir des dispositifs de prévention des pollutions accidentelles (kits antipollution, gestion sécurisée des hydrocarbures) et une gestion rigoureuse des déchets.
- suivi de la turbidité en phase d'enfoncement des pieux

La présence des pompes eaux noires/grises et eaux de cale est une amélioration du service qui avec un meilleur accès permettra de diminuer les risques de rejets d'eaux usées dans le milieu.

En phase d'exploitation, l'augmentation de la capacité d'accueil du port demeure modérée et encadrée, sans modification de la nature des usages existants ni génération de rejets supplémentaires. Au contraire, l'ajout de pompes à eaux noires et eaux grises permettront de diminuer les rejets sauvages dans la zone. Ces mesures permettent de prévenir, réduire et maîtriser les incidences du projet, lesquelles restent faibles, temporaires et réversibles, et de garantir l'absence d'impacts résiduels notables sur l'environnement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, limité à l'adaptation d'ouvrages portuaires existants, présente des incidences faibles, temporaires et réversibles, principalement en phase travaux. Le projet intègre par ailleurs des mesures d'évitement et de réduction adaptées, permettant de prévenir et de maîtriser les effets sur l'environnement, y compris au regard de la proximité de sites à enjeux (site Natura 2000, site classé).

Au regard de sa proportionnalité et de l'absence d'impacts résiduels notables, une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire, un dossier de déclaration IOTA encadre déjà l'ensemble des problématiques autour de ces travaux.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe_Volontaire_CasparCas_PortHaliguen_Pieux est une notice d'incidence simplifiée	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LE BRAS

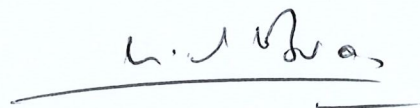
Prénom Michel

Qualité du signataire Directeur

À Vannes

Fait le 26/05/2026

Signature du (des) demandeur(s)



COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

18 rue Alain GERBAULT

CS 62221 - 56006 VANNES CEDEX

Tél. : 02 97 42 63 44 Fax : 02 97 47 09 47

RCS VANNES B 317 823 409